

Clés pour le crédit-temps - Addendum à l'édition de juillet 2011

Depuis le 1er janvier 2012, d'importantes modifications sont intervenues en ce qui concerne la réglementation relative à l'octroi d'allocations dans le secteur du crédit-temps.

Vous trouverez un aperçu des nouvelles mesures sur le site de l'ONEM:
www.onem.be > Interruption de carrière et crédit-temps